

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf, le 9 juillet 2019, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2019

Présents: M.M. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, ODONNAT Cédric, DAVID Catherine, GIRAUD Isabelle, GÉRARD Jean-Pierre, DELPY Jérôme, HELTZLÉ Jérôme

Absent excusé : M. MULTEAU Dimitri qui donne pouvoir à GUETTARD Philippe

Absents : MM. BOYER Christophe, GASNIER Richard, BRUNO Christian

Mme DAVID Catherine est désignée secrétaire de séance.

**APPEL D'OFFRES MAPA DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE VC n° 9 –
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Délibération n°25/2019 publiée le 10/07/2019 - Transmise à la préfecture le 10/07/2019

M. le Maire informe le Conseil municipal que quatre entreprises ont déposé une offre à l'issue de l'appel d'offres MAPA pour les travaux d'entretien de la voie communale n° 9 (tranche ferme + tranche optionnelle) dont la date limite de réponse était fixée au jeudi 4 juillet 2019 à 12h 00 :

- EUROVIA - 41000 BLOIS pour un montant de 28 300.00 € HT
- LEFEVRE SARL - 41100 PEZOU pour un montant de 25 877.50 € HT
- RADLE TP - 41700 Contres pour un montant de 23 925.00 € HT
- VERNAT TP – 37600 LOCHES pour un montant de 18 315.00 € HT

Compte tenu des critères de sélection fixés comme suit :

- Prix des prestations : 80%
- Valeur technique : 20%

Les notes attribuées sur 100 à l'issue de l'analyse des offres sont les suivantes : EUROVIA 69.76, LEFEVRE SARL 74.61, RADLE TP 79.24 et VERNAT TP 98.

Fort de ces éléments, le Conseil municipal à l'unanimité (11 voix POUR) décide de retenir l'entreprise la mieux-disante VERNAT TP pour effectuer les travaux pour un montant de 18 315.00 € HT (21 978.00 € TTC) comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle et donne mandat à M. le Maire pour notifier la marché à l'entreprise et signer toutes les pièces afférentes au marché.

ACHAT MAISON - 24 GRANDE RUE

Délibération n° 26/2019 publiée le 10/07/2019 - Transmise à la préfecture le 10/07/2019

M. le Maire informe le Conseil municipal que conformément au mandat de négociation qui lui a été confié par délibération 01/2019 en date du 24 janvier 2019, il a négocié avec le notaire Maître Meunier de Blois le prix d'achat de la maison en vente au 24, Grande rue à Mesland, au prix de 63 000 € net vendeur sachant que l'enveloppe des frais à venir en sus à charge de la Commune est estimée à 2000 €. Les conjoints Pérot vendeurs ont validé ce prix de vente.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la validation de ce prix d'achat de 63 000 € net vendeur.

Le Conseil municipal à l'unanimité (11 voix POUR) :

- Donne son accord pour un achat par la Commune de la maison sise au 24, Grande rue aux Conjointes Pérot au prix net vendeur de 63 000 €,
- Autorise M. le Maire à demander à Maître Meunier d'exécuter la vente,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte et toutes pièces afférentes à ce dossier,

Charge M. le Maire de rechercher un emprunt au meilleur taux pour couvrir l'intégralité du coût d'achat frais inclus soit 65 000 €, comme prévu au budget 2019.

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS – RÉFÉRENCE A L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 27/2019 publiée le 10/07/2019 - Transmise à la préfecture le 10/07/2019

M. le Maire informe le Conseil municipal que la valeur de l'indice brut terminal de la Fonction Publique qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux a changé au 1^{er} janvier 2019. Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité (11 voix POUR) fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints au taux de :

- Maire : 31%
- Adjoints : 8.25%

de l'indice terminal de la Fonction publique et précise que le montant des indemnités suivra l'évolution de cet indice.

ACHAT TERRAINS CONSORTS NINTRET

Délibération n° 28/2019 publiée le 10/07/2019 - Transmise à la préfecture le 10/07/2019

M. le Maire rappelle la délibération 12/19 en date du 14 mai 2019 par laquelle le Conseil municipal lui a donné mandat pour négocier le prix d'achat de deux parcelles cadastrées C 842 et C 844 à Mesland pour une surface totale de 0.5070 ha au prix de 5000 € /ha net vendeur afin de mener à bien un projet de remplacement de la rivière Petite Cisse dans son lit d'origine.

Il informe le Conseil municipal que les démarches qu'il a engagées avec l'aide de Maître Mary de Blois et de Maître Faure de Vizille (Isère) ont abouti à un accord de vente avec les six membres de l'indivision au prix de 5000 € /ha net vendeur.

Le Conseil municipal à l'unanimité (11 voix POUR) :

- Donne son accord pour un achat par la Commune aux Consorts Nintret des parcelles cadastrales C 842 (0.0320 ha) et C 844 (0.4750 ha) au prix net vendeur de 5000 €/ha ,
- Autorise M. le Maire à demander à Maître Mary d'exécuter la vente dans les meilleurs délais,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte et toutes pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Déploiement fibre optique

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'armoire « abonnés » a été installée au droit du 7 Route de Touraine courant juin pour une programmation initiale prévue en juillet-août. Le programme de déploiement est donc respecté.

Organisation soirée festive 13 juillet

Les préparatifs conjoints Comité des fêtes/Commune suivent leur cours. 130 personnes sont attendues au dîner champêtre.

Mauvais état de la voirie Grande rue

Suite aux travaux de restructuration des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable effectués en 2012/2013, des affaissements sont apparus sur la chaussée et les trottoirs de la Grande rue. De nouveau des problèmes sont signalés, notamment en sortie de Bourg au droit du numéro 35, lors du passage de véhicules : camions et automobiles qui roulent souvent à une vitesse excessive en entrée d'agglomération.

M. le Maire répond qu'il a bien conscience de cette situation et prend bonne note des signalements effectués. Il va demander à l'entreprise retenue pour les travaux de la voie communale n° 9 de faire quelques réparations pour améliorer la situation. La Grande rue nécessite une reprise dans son ensemble (trottoirs et chaussée), mais ce projet lourd de rénovation de voirie ne peut s'envisager dans l'immédiat compte tenu de son coût important et des autres travaux en cours ou déjà programmés à court terme.